

Assemblée des délégués du 16.09.2022

World Café Table 4 : Stratégie ANS

Date 17 octobre 2022

Animation Vanessa Eugster (Secrétariat ANS), Andreas Meier (Deloitte)

Avec la stratégie ANS, la Confédération, les cantons et les communes créent une compréhension commune pour la mise en œuvre et le développement de l'administration numérique. La stratégie sert de stratégie faîtière et doit déployer des effets verticaux et horizontaux. Elle définit à cet effet une image directrice commune, des champs d'action centraux ainsi que des objectifs stratégiques (conformément à l'alinéa 4 de la convention-cadre ANS). La table 4 a discuté de la stratégie à développer pour l'administration numérique suisse 2024-2027 (en abrégé stratégie ANS) ainsi que du processus de développement de la stratégie qui s'y rapporte.

Les questions directrices suivantes ont permis de recueillir des informations sur la poursuite du processus de développement de la stratégie :

- Comment la stratégie ANS peut-elle déployer ses effets à tous les niveaux fédéraux ?
- Quel modèle fondamental la stratégie ANS doit-elle suivre ?
- Quels principes fondamentaux doivent guider les organismes responsables et les partenaires dans la transformation numérique de l'administration ?
- La stratégie ANS est en principe mise en œuvre par les organes responsables et les partenaires concernés.
 - Quels sont les principaux champs d'action ?
 - Comment et dans quels domaines l'organisation ANS doit-elle soutenir la mise en œuvre de la stratégie ANS ?

1. Mesures (plan de mise en œuvre de l'ANS)

- Les résultats des discussions constituent des inputs pour le développement ultérieur de la stratégie et n'ont pas d'effet direct (à court terme) sur le plan de mise en œuvre.
- L'adoption de la stratégie s'aligne sur la stratégie ANS.

2. Conseils stratégiques des délégués pour le développement de la stratégie

L'ANS doit

- encourager les échanges, agir en tant que modèle, donner des lignes directrices, offrir une orientation et faire preuve de leadership top-down ;

- offrir une légitimité politique à la numérisation ;
- créer plus d'efficacité et de rapidité dans le développement de solutions numériques ;
- rendre possible l'utilisation multiple de solutions.

La stratégie doit

- être préparée de manière adaptée aux destinataires et conviviale pour les lecteurs ;
- impliquer les communes et les villes dans la transformation numérique.

La vision doit

- représenter une ambition courageuse, mais être réaliste ;
- considérer que la Suisse (en tant que pays/économie) est aussi attractive dans le numérique que dans l'analogique ;
- encourager la réutilisation ;
- être axée sur la transformation numérique, et pas seulement sur la numérisation.
- être un exemple de principe directeur : "Ensemble, nous créons une administration (numérique), réorganisons les services et les processus avec des avantages élevés pour la population, l'économie et les collaborateurs".

Les principes doivent

- placer les clients au centre des préoccupations ;
- être axés sur la transformation numérique, et pas seulement sur la numérisation ;
- veiller à ce que la "qualité prime sur la quantité" dans les services numériques ("il vaut mieux numériser moins de services, mais les numériser très bien") ;
- faire en sorte que les mêmes prestations numériques solides soient disponibles partout en Suisse ;
- encourager la coopération et la mise en réseau afin que tous les membres de l'écosystème profitent les uns des autres ;
- privilégier les solutions standard plutôt que les développements propres ;
- promouvoir la résilience ;
- tenir compte de l'inclusion et de la participation ;
- refléter le Digital First et le Once Only.

Les champs d'action doivent inclure

- le développement de solutions communes pour les villes et les communes (y compris le financement central) ;
- la création d'un portefeuille de prestations ou d'un catalogue de services, développement commun de services (nécessaires), faire avancer les "hot topics" comme l'E-ID ;
- la coordination du développement d'une plate-forme de base commune qui offre un front-end individuel pour les cantons et les villes/communes ;
- des normes ou directives contraignantes, une architecture de référence et des processus communs ;
- la création d'une base constitutionnelle complète et l'harmonisation des initiatives et des lois (p. ex. pour l'archivage numérique, la loi sur l'utilisation des données) ;



- l'habilitation et la formation (continue) des collaborateurs.

3. À clarifier / questions

Tâche	Domaine (attribution interne)	Priorisatio (1 = Prio élevée, 5 = moins prio- ritaire)
Intégrer les retours du World Café dans le développement de la stratégie.	Équipe de stratégie	1
Refléter le projet de stratégie de la DVS, en tenant compte des résultats du World Café, lors de la prochaine Assemblée des délégués (26 janvier 2023).	Équipe de stratégie	1-2